

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA24-19001-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 (RCA24-19001)

AVIS est par la présente donné que le *Règlement numéro RCA24-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 2 avril 2024.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet à compter du 5 avril 2024.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 5 avril 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine